



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Avis public est donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que le ***plan régional des milieux humides, hydriques et naturels*** (PRMHHN), adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 22 novembre 2023, est entré en vigueur le 8 décembre 2023, suite à un avis favorable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le PRMHHN est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides, hydriques et naturels (MHHN) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant. Le PRMHHN présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi.

Le PRMHHN peut être consulté sur le site web de la MRC au [https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/2023/prmhhn\\_nicolet-yamaska\\_2023-10-05.pdf](https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/2023/prmhhn_nicolet-yamaska_2023-10-05.pdf).

Fait et donné à Nicolet, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

Chantal Tardif  
Directrice générale et  
Greffière-Trésorière